

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2025**

Conseillers élus : 14
En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 5
Absent non excusé : 1

Date de convocation : 26 mai 2025

Étaient présents : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; Mme Patricia MELY ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : Mme Charlotte ALBERT a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Michel TROMPETTE a donné procuration à M. Jean-Jacques ARNOUX ; M. Damien FANCELLO ; M. Dominique WEYANT.

Était absent non excusé : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 10 mars 2025.

Madame La Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 1.1-023/2025 : PARKING – PLAINE DE JEUX – BUREAU D'ÉTUDE – SIGNATURE CONVENTION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la liquidation judiciaire du bureau d'étude ITB, qui était missionné pour le projet de création d'un parking et de la plaine de jeux.

Pour la continuité de ce projet, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec le bureau technique ABEC ENVIRONNEMENT :

1. Pour la Mission de maîtrise d'œuvre relative à la création du parking paysager et d'une plaine de jeux
2. Pour la Mission de maîtrise d'œuvre pour la modification du permis d'aménager suite aux fouilles archéologiques et à la mise en œuvre d'une rétention des eaux pluviales pour le bâtiment de la Maison des Services

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le bureau technique ABEC ENVIRONNEMENT.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 6 juin 2025
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20250602-2025DEL023-DE
Reçu le 10/06/2025

